

Convention pour la campagne “enlèvement du socle” des lave-vaisselle

(Fin de la campagne : 31.12.2025)

Cette convention s'applique à **l'échange** de lave-vaisselle en norme suisse 55 cm et non lors de l'installation dans une cuisine neuve.

- Miele vous remboursera **trimestriellement** les frais d'adaptation du socle ainsi que des travaux effectués sur des socles qui ne peuvent pas être enlevés (p.ex. socle en béton, socle dissimulant des conduites).
- Procédure de remboursement :
 - Indiquez sur ce formulaire le modèle de lave-vaisselle choisi, le nom et le numéro de téléphone du propriétaire ou locataire. Si, exceptionnellement, le lave-vaisselle Miele ne peut être installé, veuillez en indiquer la raison et préciser pourquoi (béton, conduites).
 - Conformément aux expériences faites, Miele vous remboursera un forfait de **fr. 150.–** (TVA incluse) pour l'enlèvement d'un socle.
 - Afin de vous aider lors du premier enlèvement de socle, Miele vous propose l'assistance gratuite d'un technicien Miele du service après-vente (à votre demande et en votre présence).
 - Ce montant forfaitaire n'inclut pas les frais habituels de livraison et d'installation.

Votre décompte

à la fin de chaque trimestre :

1^{er} trimestre avant le 12 avril 2025

2^e trimestre avant le 12 juillet 2025

3^e trimestre avant le 11 octobre 2025

4^e trimestre avant le 10 janvier 2026

Envoyer à : **domesticsales@miele.com**

ou

**Miele AG
Marketing**

**Letizia Saracino
Limmatstrasse 4
8957 Spreitenbach**